

<p style="text-align:center">RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2022</p>

« En couleur »

*Voir la vie en rose ou broyer du noir, sous le bleu du ciel ou dans le vert nature...
Et vous, de quelle couleur sera votre histoire ?*

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

L'association Pour l'Action Jeunes organise un concours de nouvelles annuel pour les habitants du territoire de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse (4C).

ARTICLE 2 : DATES ET CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours est ouvert à **partir du 3 janvier 2022 et jusqu'au 25 février 2022.**

Remise des œuvres par mail (rédigées sur ordinateur) ou par courrier (manuscrite uniquement), la date du mail ou le cachet de la Poste faisant foi.

En juin 2022 (date et lieu à définir) : Remise des prix, des livres et présentation des œuvres lauréates.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Les « extérieurs » peuvent y participer s'ils résident dans les communes environnantes (la décision est propre à l'organisateur). Les autres pourront être publiés dans l'ouvrage final mais ne pourront pas prétendre aux prix mis en jeu.

Les participants s'engagent moralement à ne présenter qu'une seule œuvre originale et inédite qui n'aura fait l'objet d'aucune parution, édition, exposition ou représentation.
L'inscription au concours entraîne l'acceptation du règlement.

ARTICLE 4 : MODE D'EXPRESSION et CATEGORIES DE PARTICIPATION

- Expression écrite en langue française : **style Nouvelle**
- Catégorie :
 - Jeunes (10 à 17 ans)
 - Adultes et jeunes adultes (17 ans et plus)

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE FORME ET D'ENVOI

Une seule œuvre pourra être proposée.
Vous avez le choix :

- **Dactylographié (sur ordinateur), paginées** : 3 pages maximum
- **Manuscrit** : 5 pages maximum

Pour d'évidentes raisons de simplicité et de gain de temps nous concernant, nous vous demandons de bien vouloir, dans la mesure du possible, privilégier la rédaction sur format informatique. L'envoi par mail sera alors le plus indiqué.

L'œuvre proposée devra comporter un titre.

Langue d'expression : **Français** (des parties en langues étrangères ou patois peuvent néanmoins être insérées)

Police de caractère : **Calibri**

Taille de caractère : **Corps 12**

Interligne : **simple**

Marge : **normales (haut : 2,5 cm ; bas : 2,5 cm ; droite : 2,5 cm ; gauche : 2,5 cm)**

- ⇒ Le format devra impérativement être respecté sous peine d'élimination (voir article 9)
- ⇒ Le respect de l'orthographe et de la grammaire seront des éléments pris en compte dans le choix des lauréats.
- ⇒ Pour les documents informatisés, uniquement en format *.doc* ou *.docx* qui facilitera l'édition.

Les œuvres produites, non signées, sont à envoyer :

Par courriel : paj.baptiste@gmail.com

Par courrier (uniquement pour les œuvres manuscrites) : Association PAJ, 4 place du dixième groupement. 38380 Saint-Laurent-du-Pont.

Sujet : Concours de nouvelles « En couleur »

Documents à nous retourner :

- ✓ Pièce jointe 1 : l'œuvre produite, avec titre obligatoire et sans indication permettant d'identifier l'auteur
- ✓ Pièce jointe 2 (*obligatoire – l'absence de ce document est éliminatoire*) : **fiche d'inscription** (fournie par l'association)

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'UTILISATION DES OEUVRES

Droits à l'image et diffusion : Les participants reconnaissent céder tous les droits d'exploitation gratuite à l'organisateur et l'autorisent à utiliser sans limite de durée les œuvres présentées dans le cadre du concours. Les participants autorisent la prise de photos dans le cadre du rendu. Les photos et les œuvres pourront ainsi être utilisées par les organisateurs à des fins de communication dans le cadre de reportages de presse (télévisée ou écrite) site internet, recueil, plaquettes, etc.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des actions en justice au titre du droit à l'image des personnes ou ayants droit sur les œuvres. Il est du devoir de l'auteur de l'œuvre de s'assurer de l'accord des sujets.

Droits d'auteur : L'auteur d'une œuvre lauréate au concours devra donner son consentement pour toute utilisation de son œuvre ou d'une partie de son œuvre.

Les œuvres pourront être publiées, sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement et gratuitement par la participation au concours.

ARTICLE 7 : CLAUSES MORALES

Tout propos raciste, xénophobe, discriminatoire et/ou interdit par la loi entraînera le retrait de l'œuvre concernée du concours. L'auteur reste responsable de ses propos.

ARTICLE 8 : JURY

Il sera composé d'habitants du territoire de la Chartreuse et d'auteurs confirmés.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les membres du jury d'une catégorie (collégiens, lycéens, adultes), peuvent être participants à une autre catégorie. Exemple : un juré pour la catégorie *collégiens*, peut participer en tant qu'auteur à la catégorie *adultes*.

Les critères retenus pour évaluer l'œuvre sont les suivants : Respect du sujet et de la forme, structure du récit, originalité, qualité du style.

ARTICLE 9 : ÉLIMINATION

Toute œuvre entrant dans la catégorie suivante sera éliminée d'office :

- ✓ Non-respect du format
- ✓ Inadéquation au sujet
- ✓ Plagiat
- ✓ Enfreinte à la clause morale (article 7)

ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX ET VALORISATION DES ŒUVRES

La remise des prix aura lieu en juin 2021 en Chartreuse, la date et le lieu précis étant encore à définir.

Les lauréats seront informés des résultats et des détails de la remise des prix.

Toutes les œuvres littéraires seront éditées dans un recueil qui sera remis à chaque participant lors de cette remise des prix.

L'ensemble des œuvres lauréates seront présentées publiquement le jour de la remise des prix.

Informations et renseignements pratiques :

- ➔ Baptiste Billon-Grand – 06 86 17 21 39
 - ➔ Bureau du PAJ - 09 51 72 29 41
- paj.baptiste@gmail.com